

MISSION STÉPHANE BERN – VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

2 PROJETS PROPOSÉS PAR LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE RETENUS PAR LA MISSION BERN

La Mission Patrimoine menée par Stéphane Bern vient de dévoiler les 101 sites lauréats de la saison 2020. Parmi eux, deux projets de VNF ont été sélectionnés : l'écluse de Kembs-Niffer et la Bourse d'affrètement de Conflans-Sainte-Honorine. Ils bénéficieront d'un soutien financier issu des jeux Mission Patrimoine de FDJ (un ticket à gratter et 5 tirages du loto dédiés), qui leur sera remis par la Fondation du patrimoine. En 2019, la Mission Patrimoine avait soutenu la replantation du canal du Midi.

DEUX OUVRAGES VNF RETENUS PAR LA MISSION PATRIMOINE

La richesse historique et technique des ouvrages qui jalonnent les cours d'eau français fait de **Voies Navigables de France** un **acteur à part entière du patrimoine de notre pays**. Parmi les projets proposés par VNF cette année, deux ont été retenus dans le cadre de la Mission Patrimoine. **Zoom sur deux ouvrages d'art symboliques.**

L'Écluse de Kembs-Niffer (Haut-Rhin)



©Alexandra Lebon

Inaugurés en **1961**, les deux édifices de l'**Écluse de Kembs-Niffer** (la tour de commande et le bâtiment administratif), située entre Bâle et Mulhouse, **ont été conçus par Le Corbusier**. En 2004, elle a obtenu le **label Architecture contemporaine remarquable**¹ et en 2005 une protection au titre des **monuments historiques**. Les travaux menés par VNF pour un montant estimé à 500 000 € comprennent la **rénovation de la tour de commande et du bâtiment technique** (restauration des murs, portes, fenêtres et sols à l'identique). À l'issue de ceux-ci, l'écluse pourra accueillir le grand public dans le cadre de visites, de séminaires ou encore d'expositions temporaires.

¹ **Label Architecture Contemporaine Remarquable** : Label créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, art. 78) attribué aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements réalisés il y a moins de 100 ans, non protégés au titre des monuments historiques, et dont la conception présente un intérêt architectural ou technique. Il succède au label Patrimoine du XXe siècle, créé en 1999. (Source : Culture.gouv.fr)

En savoir plus : Il s'agit d'une des rares commandes publiques françaises passée au fondateur de l'architecture moderne, Charles-Édouard Jeanneret-Gris, plus communément appelé Le Corbusier, et sa seule réalisation en Alsace. Son œuvre, de renommée internationale, est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2016.

La Bourse d'affrètement de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)



Le site de **Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)** a été construit en **1958 par les frères Arsène-Henry** pour accueillir la bourse d'affrètement de la circonscription de Conflans qui couvre 155km sur la Seine et l'Oise. Ce bâtiment, inspiré des œuvres de Le Corbusier, a été répertorié dans **l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Île-de-France en 2019**. À l'heure actuelle, l'association La Pierre Blanche siège au sein de la Bourse et abrite un foyer de migrants tibétains dans le cadre d'une convention tripartite avec l'État et VNF. **En 2021**, l'association déménagera dans des locaux plus adaptés aux besoins de ses locataires et **laissera place à des travaux d'envergure** estimés à 2 millions d'euros (dont 1 million lié au bâti) : **mise en conformité du bâtiment et remise en état à l'identique**. La réhabilitation du site permettra d'y **installer le siège de l'unité territoriale de VNF au cœur d'un emplacement symbolique**, à la confluence de l'Oise et de la Seine, à proximité du Port de Conflans et du futur Port Seine Métropole Ouest dont la livraison est prévue en 2020. Ces travaux seront aussi l'occasion de **faire revivre le patrimoine public en valorisant l'histoire de la batellerie** et de répondre aux enjeux stratégiques de recrutements grâce à un accès facilité aux transports en commun.

En savoir plus : Conflans-Sainte-Honorine est considérée comme le berceau de la batellerie et demeure une halte incontournable pour les marinières. Plusieurs sites sont dédiés à la navigation fluviale : l'église flottante des marinières, le musée principal de la batellerie situé au cœur du château de Prieuré de Conflans ou encore le Monument aux Morts de la batellerie de 1924.

LA MISSION PATRIMOINE, POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FRANÇAIS



La Mission Patrimoine a été confiée à Stéphane Bern par le Président de la République en septembre 2017. Elle a pour but **d'identifier le patrimoine en danger** au cœur des territoires, à travers un recensement ouvert à tous **sur le site www.missionbern.fr**. La Fondation du patrimoine, le ministère de la culture et la Française des Jeux sélectionnent chaque année des sites sur l'ensemble du territoire pour bénéficier d'un soutien financier. Pour participer à la sauvegarde des **3500 sites considérés en péril recensés**, la **Fondation du patrimoine** bénéficie des recettes des jeux Mission Patrimoine mis en place par la **Française des Jeux** sous la forme de tirages du loto et de tickets à gratter. En 3 ans, et grâce à la mobilisation de financements publics et privés complémentaires, **89 millions d'euros ont**

été récoltés et ont d'ores-et-déjà permis à **180 projets** sur les **509 sélectionnés** de **débuter** ou **d'achever des travaux de rénovation, de restauration ou encore de réhabilitation**.

Depuis 2018, la Mission Mécénat de VNF a été invitée à contribuer à la Mission Patrimoine et travaille en étroite collaboration avec la Fondation du patrimoine dans un but commun : la sauvegarde du patrimoine français. Dans le cadre de l'édition 2018, une aide de 150 000€ a été accordée au projet de replantation du canal du Midi, un des joyaux d'Occitanie, dont les platanes qui le bordent sont victimes d'une maladie incurable, le chancre coloré. Durant l'hiver 2019-2020, 1 200 arbres ont été replantés et 7 km de berges ont été réaménagés grâce aux soutiens de la Mission Bern, mais aussi des entreprises et du grand public.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr



Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, **Voies navigables de France** entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel